

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le mardi 30 novembre 2021 à 18h30 à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérian, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du lundi 22 novembre 2021.

Présent(e)s : M. Mickaël BOUCHARDON, Mme Stella BSERENI, M. Khalid ESSAYAR, M. Jean-Pierre LEFEBVRE, M. Gilbert PETITJEAN, M. Jérôme BERNARD, Mme Martine CARRIER, M. Antoine CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, Mm Sylvette DAVID, M. Mathieu PERRIN, M. Iwan GRAMATIKOFF, M. Jérôme LEBRAT, M. Gilbert MOULIN, Mme. Danielle RAMERINI, M. Yves RULLIERE, M. Bruno SENECLAUZE, M. Max TOURVIEILHE, Mme Laëtitia BOURJAT, Mme Christelle REYNAUD

Présente en visioconférence : Mme Julie ROUDIER

Absent(e)s : Mme Francis BARRY, M. Aurélien FERLAY, M. Driss NAJI

Excusé(e)s : Mme Solange BERGERON, M. Claude BRUN, M. Clément CHAPEL, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Philippe DELAPLACETTE, M. Patrick GAUTHIER, M. Antoine DOS SANTOS, M. Gérard GRIFFE, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Fabrice LARUE, M. José ORENES LERMA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Gérard ROBERTO, M. Benoit VILLARD, M. Clément CHAPEL, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick GAUTHIER, M. Gérard GRIFFE, Jean-Yvan MAUDUIT, M. Gérard ROBERTON, M. Bruno VILLARD, Mme Josiane SANCHEZ

Pouvoirs :

M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 32
○ Pour : 32
○ Contre : 0
○ Abstention : 0

Secrétaire de séance : Mickaël BOUCHARDON

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DGS SUR L'EPIC

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le mardi 30 novembre 2021 à 18h30 à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérian, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du lundi 22 novembre 2021.

M. Jérôme BERNARD présente la convention de mise à disposition de moyens :

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5721-9 ; VU les statuts de l'EPIC ;

PRÉAMBULE

Numérian est composé de 2 entités : Le Syndicat et l'EPIC.

Le Syndicat a été créé en 1995, alors que l'EPIC existe depuis Janvier 2017.

L'EPIC Numérian ayant vocation de gérer et développer l'activité commerciale et industrielle du Syndicat Mixte Numérian.

Le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte Numérian et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Privas dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

Les conditions de mise à disposition sont développées dans le document joint en Annexe 1.

La proposition du Président est mise aux voix.
Le Comité Syndical,

Oùï l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- 1 – d'accéder à la proposition de Monsieur le Président
- 2 – de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- 3 – les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget,

Fait et délibéré à Le Pouzin, 30 Novembre 2021,

Le Président,

Jérôme BERNARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Bernard', with a large circular flourish at the end.